

tation demandée mettrait la compagnie en un déficit annuel, au lieu de lui permettre de distribuer des dividendes.

Les cochers répondent aujourd'hui à M. Ducoux; mais à côté de réfutations très plausibles, ont été affligés de les entendre avouer qu'ils sont obligés de détourner et qu'en effet ils détournent.

La Compagnie impériale des voitures de Paris a transmis des renseignements d'après lesquels, par suite d'un appel qu'elle a fait par voie d'affiches à toutes les personnes sachant conduire, connaissant Paris, et munies de bons certificats, elle voit affluer dans ses dépôts un grand nombre de cochers. C'est ainsi que deux dépôts auraient fourni aujourd'hui à la circulation 1,525 voitures.

Paris a été, hier soir, sur plusieurs points, le théâtre de manifestations bruyantes, hostiles même, aux cochers d'occasion qui avaient pris la place des employés en grève.

Le bruit s'est répandu que les ouvriers d'équipe employés par les chemins de fer, allaient se mettre en grève eux aussi. La nouvelle était exacte; mais il paraît qu'aux premières intentions qu'ont manifestées les ouvriers d'équipe de cesser leur travail, les Compagnies ont répondu qu'elles étaient en droit, elles aussi, de faire appel à la libre concurrence; que bon nombre d'ouvriers belges sans travail ambitionnent de manger un peu de notre pain et que les ouvriers d'équipe qui les abandonneraient ne seraient plus jamais employés par elles.

Un ultimatum a été envoyé à la Compagnie du gaz parisiens par ses ouvriers qui réclament aussi une augmentation de salaire. Si l'augmentation n'est pas accordée, nous aurons encore une grève. Paris restera-t-il le soir dans l'obscurité?

La visite faite par l'Impératrice aux jeunes détenus de la Roquette formait hier l'objet de presque toutes les conversations de la Chambre. Ce sont évidemment les discours de M. Jules Simon et de M. de Saint-Paul qui ont été l'occasion de la démarche de Sa Majesté, qui a voulu juger de la situation des choses. On croit pouvoir en augurer que le Gouvernement, ainsi que l'a dit l'honorable directeur général du ministère de l'intérieur, ne perdra pas un instant pour introduire dans le régime de la Roquette appliqué aux jeunes détenus toutes les améliorations reconquises nécessaires.

Le général Prim est de plus en plus perdu. Hier l'ambassadeur d'Espagne fit une visite de condoléance, à Mme Prim et lui demanda si vraiment elle ne savait ce qu'était devenu le brillant général que l'Espagne, à cor et à cris, réclame au monde entier. Mme Prim répondit que son mari était parti depuis quinze jours, sans laisser d'adresse. Mme Prim n'a pas l'air très-affecté.

A l'occasion du voyage de l'Empereur, le maréchal-gouverneur de notre colonie d'Afrique a pris un arrêté qui relève les journaux d'Algérie de tous les avertissements qu'ils ont reçus jusqu'à ce jour. La presse algérienne n'aura donc pas été

moins favorisée que la presse politique de la métropole.

Une lettre de Gènes fait connaître que Garibaldi serait gravement incommodé par un rhumatisme articulaire.

Un journal politique de Paris qui est très connu par son caractère original, va, dit-on, changer subitement de drapeau. De gouvernemental qu'il est, ou à peu près, il se jettera à corps perdu dans l'opposition. Du reste, il suffira d'écarter un seul rédacteur dont la couleur est trop affirmée pour qu'il puisse se rallier au mouvement, et le tour sera joué.

Après la mort du duc de Morny, on s'est beaucoup entretenu des affaires, de sa situation financière, de ses embarras présumés, de ses bonnes fortunes comme spéculateur. Bref, il faut bien le dire, puisque c'est la vérité on croyait généralement que le Président du corps législatif laissait à M<sup>me</sup> la duchesse de Morny une situation très embrouillée, de laquelle ne sortirait peut-être qu'une fortune très mince pour les enfants du duc. Ce bruit était absolument dénué de fondement. Avant de mourir, M. de Morny avait annoncé à sa famille qu'il laissait une belle fortune à ses enfants. La réalisation dépassera certainement l'espérance de l'illustre défunt. On évalue à sept cent mille livres de rente la fortune qu'il laisse après lui.

Voici le texte d'un amendement relatif aux octrois présenté par MM. Pelletan et Glais-Bizoin :

Art. 1<sup>er</sup>. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1867, les droits connus sous le nom d'octroi seront abolis dans toutes les villes et communes de la France.

Art. 2. — Il sera attribué à chaque commune le montant des impôts suivants perçus dans ses limites :

- 1<sup>o</sup> L'impôt personnel et mobilier;
- 2<sup>o</sup> L'impôt des portes et fenêtres;
- 3<sup>o</sup> L'impôt sur les patentes;
- 4<sup>o</sup> L'impôt sur les chiens, les chevaux et les voitures.

Art. 3. — En cas de déficit dans leurs recettes par la suppression du droit d'octroi, les villes et communes sont autorisées à voter des centimes additionnels aux quatre contributions directes énumérées à l'article précédent, et un impôt sur le revenu.

Art. 4. — Le droit sur les vins et les cidres sera perçu ad valorem.

Art. 5. — Le droit sur les vins, les alcools et les bières sera augmenté d'une somme égale au droit d'octroi moyen supprimé, répartie sur toute la consommation de l'Empire.

Art. 6. — Le droit de détail est supprimé.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX

### FAITS DIVERS

On lit dans la Constitution de l'Yonne : « Nous rappelons encore cette année, dans l'intérêt des moissonneurs, l'excellent régime hygiénique qui est suivi à la

Saulsaie, où il leur est donné à boire une tisane froide de café. On met trois fois plus d'eau que pour la décoction du café habituelle; on y ajoute un peu d'eau-de-vie et de sucre. Avec trois ou quatre verres de cette tisane chaque jour, le faucheur se préserve des sueurs excessives qui épuisent ses forces et l'exposent à des maladies souvent longues et graves; son énergie se maintient toute la journée, et le maître est récompensé d'un très léger service par un travail plus copieux et mieux exécuté.

— A la suite de plusieurs poursuites de divers créanciers, l'honorable Richard Bethell, fils aîné de lord Westbury, lord chancelier d'Angleterre, avait été déclaré par la cour des shériffs hors la loi.

Vendredi dernier, racontent les journaux de Londres, l'un des sergents des shériffs pour le comté de Berks, pourvu d'un mandat régulier, s'est présenté sur le terrain des courses à Ascot, et l'a arrêté pour dette. L'honorable Richard Bethell a été immédiatement transféré et écroué à la maison de détention du comté de Reading.

— Nous lisons le Mémorial d'Aix : Le nommé Courtois, condamné à la peine de mort par la cour d'assises du Var, a été amené, mardi, devant la Cour impériale d'Aix, où lui ont été lues les lettres impériales portant commutation de sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Courtois était prévenu d'assassinat sur un de ses camarades, saltimbanque comme lui.

M. le premier président Rigaud, après la lecture des lettres de grâce, s'est adressé en ces termes à Courtois :

« Vous avez été condamné à mort; en l'absence de l'Empereur, l'Impératrice vous a fait grâce et a commué votre peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Vous avez l'air bien jeune, et vous avez le temps de vous repentir. — Tachez, par votre conduite, de vous rendre digne de la faveur que vous avez obtenue et même d'en mériter de nouvelles. Il y a trois jours à peine, l'Empereur, passant par Toulon, a accordé une grâce entière à quatre condamnés; comme vous.

« Emportez donc l'espérance que cet exemple doit vous donner; il dépend de vous qu'elle se réalise un jour. »

Courtois a répondu respectueusement, mais d'une voix ferme, quoique sans fanfanerie :

« Merci, M. le président, merci à Sa Majesté, mais j'ai l'espoir que dans peu de temps, à Aix, comme dans le Var, mon innocence sera reconnue. »

Ces paroles ont produit une profonde impression dans l'auditoire.

— On lit dans le Journal de la Nièvre du 15 juin :

« Le problème des voitures à vapeur est résolu.

« Hier, les habitants de Nevers ont pu voir évoluer une de ces machines qui, partie de l'embarcadère, a traversé plusieurs quartiers de la ville; et après un

premier voyage à Fourchambault, s'est rendue à Pongues par la route de Paris.

Cette machine est celle que M. Rondepierre, entrepreneur du service des messageries de Nevers à Château-Chinon, soumet à l'examen de la commission instituée par M. le préfet de la Nièvre. Sa manœuvre, est des plus simples, et en la voyant marcher sur tous les sols, quelle qu'en soit la déclivité, tourner les angles les plus aigus, évoluer sur elle-même, on ne saurait douter du succès d'une tentative qui a pu paraître un instant douteuse aux personnes qui connaissent les sinuosités et les pentes des routes qui traversent certaines parties de notre département.

Notre Morvand aura désormais ses locomotives; elle traverseront ses montagnes réputées inaccessibles à la vapeur et aux railways.

La voiture à vapeur de M. Rondepierre a franchi avec une admirable facilité les côtes de Vermiches et de Pongues dont la rapidité égale certainement celle de plusieurs côtes réputées du Morvand.

— Une lettre de Fontainebleau contient d'intéressants détails sur la visite rendue par l'Impératrice à Mlle Rosa Bonheur.

Sa Majesté arriva, et surprit l'artiste en deshabillé, quoi qu'elle eût été prévenue officiellement la veille. C'est Mme Perrol, la sœur de Rosa Bonheur, qui apercevant les piqueurs de la Cour, fit habiller sa sœur en toute hâte.

En ce moment l'Impératrice entra, se promenant et faisant le tour de l'atelier, comme dans les visites ordinaires qu'elle avait précédemment faites. Une certaine impatience, un peu nerveuse, d'annoncer la bonne nouvelle, se trahissait sur ses traits et dans les mouvements de l'Impératrice.

Sa Majesté demanda à une de ses dames l'écrin qu'elle lui avait confié, et, allant droit à Rosa Bonheur, sortit la croix et le ruban rouge qu'elle attacha avec une épingle à la robe de sa protégée, en lui disant qu'elle était heureuse de lui donner au nom de l'Empereur une croix si méritée. L'artiste comprenait à peine et croyait à une parure; dès qu'elle put se rendre compte de l'insigne honneur qui lui était fait, elle s'inclina et chercha la main de l'Impératrice pour la baiser, mais ce fut à figure de la Souveraine qu'elle rencontra, rayonnant d'émotion, et qui embrassa de tout cœur le digne chevalier qu'elle venait d'armer.

Sa Majesté remonta immédiatement en voiture. La joie fut grande pendant tout le jour au village de Gy, et le soir, lorsque Mlle Rosa Bonheur, portant sa décoration, alla au chemin de fer au devant de ses frères, qui ne s'attendaient à rien, ce fut un ovation à laquelle tous les assistants s'associèrent.

### BULLETIN FINANCIER.

Après un début assez mauvais, le marché s'est progressivement amélioré et la plupart des valeurs restent en hausse dans les cours les plus élevés.

La bourse était très animée en clôture.

La reprise paraît due surtout aux rachats des vendeurs de la veille.

La rente a monté de 66 7/4 à 66 45; l'italien de 66.50 à 66.60 et le Mexicain de 45 3/4 à 46 1/2.

Les consolidés anglais sont stationnaires à 90.1/2 et les espagnols à 80.1/2.

Le Mobilier finit à 733.75 après avoir fait 717.50 et l'Espagnol à 602.50 après 607.50 et 550.

Les chemins français sont plus fermes à part l'Orléans qui a reculé à 370 après 372.50.

Le nord finit à 1068.75; l'Est à 505 et le midi à 576.25.

Le Lyon s'est élevé de 832.50 à 840 et reste à 838.75.

Les Autrichiens sont cotés en clôture à 418.75. Les lombards 405 après 425. Les Romains 250. Saragossa 317.50. Nord d'Espagne 180 après 175. Les Petites-Voitures restent à 70 après 68.

Le Gaz Parisien s'est relevé de 1610 à 1625. Les Transatlantiques restent comme hier à 498.75.

Le crédit industriel a perdu 175 après 206.25 sur le bruit d'une tentative de liquidation.

Cours moyen du comptant : 30/0, 66, 37 1/2, 4 1/2, 0/0, 95, 35.

Banque de France, 3.640.

Crédit foncier, 1250.

Paris, 21 juin.

Le marché d'aujourd'hui a formé la contre-partie de celui d'hier.

Le début était bon et les cours se sont assez bien maintenus jusqu'à 2 heures; mais à partir de ce moment les offres ont reparu et toutes les valeurs de spéculation sont restées aux plus bas cours de la journée.

Les consolidés anglais qui avaient gagné 1/8 à la première cote, l'ont reperdu à la 2<sup>e</sup>.

Les affaires n'ont eu quelque activité qu'en clôture.

La rente reste à 66.35 après 66.47 1/2 et l'italien à 66.65 après 66.77 1/2.

Le Mexicain est ferme de 45 1/2 à 5/8. Le Mobilier finit à 725 après 733.75 et l'Espagnol à 460 après 468.75.

Le Lyon a fait 842.50 et reste à 838.75.

Les autres chemins français sont à peu près dans les cours d'hier. Les Autrichiens restent offerts à 415 et les Lombards à 486.75. Les Romains sont à 248.75. Le Saragossa à 320; le Nord d'Espagne à 180.

Les Transatlantiques sont tenus de 496.25 à 500.

Le Crédit industriel a varié de 690 à 698.75 pour rester à 692.50.

Les petites Voitures ont fait 70 au plus bas et restent à 73.50.

Le gaz Parisien s'est tenu de 1625 à 1630.

Cours moyen du Comptant : 3 0/0, 64, 43 1/2, 0/0, 95, 40.

Banque de France, 3600.

Crédit foncier, 1255.

Pour tous les articles, voir le Journal de Roubaix.

Les personnes qui désiraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

# IMPRIMERIE -- LITHOGRAPHIE -- LIBRAIRIE

## ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES

DE

# J. REBOUX

PRESSES MÉCANIQUES

AFFICHES, CIRCULAIRES

LETTRES DE FAIRE PART

livrées en deux heures.

PRESSES MÉCANIQUES

AFFICHES, CIRCULAIRES

LETTRES DE FAIRE PART

livrées en deux heures.

ÉDITEUR DU JOURNAL DE ROUBAIX

## 56, GRANDE-RUE, 56.

## REGISTRES

RELIURE ET RÉGLURE

## MAGASIN DE PAPIERS -- FOURNITURES DE BUREAUX.